



MON GUIDE

DES

AIDES

SOCIALES





Par méconnaissance, peur de la stigmatisation ou encore découragement face aux démarches administratives, nombreux sont les locataires qui ne font pas valoir leurs droits et ne bénéficient pas des aides auxquelles ils ont droit.

C'est pourquoi nous avons décidé de réaliser un guide à votre attention qui recense une partie des aides liées au logement et donne toutes les informations utiles pour identifier l'ensemble de vos droits, vous aider dans vos démarches et vous orienter vers les bons partenaires.

Des équipes à votre écoute

À chaque étape de votre vie au sein de votre logement, les équipes d'**hsf** vous accompagnent et vous informent sur les aides que vous pouvez solliciter en fonction de votre situation, de votre profil ou des difficultés que vous pouvez rencontrer. Et en cas de difficultés financières ou sociales, un réflexe, nous contacter !

Si nous pouvons rapidement cerner les difficultés et analyser sereinement la situation, une solution sera trouvée plus facilement. En coopérant ensemble le plus tôt possible, nous serons en mesure de mieux vous orienter vers le bon interlocuteur ou le bon dispositif.

**SANTÉ, FAMILLE, LOGEMENT,
RETRAITE, SOLIDARITÉ, EMPLOI...**

SIMULEZ VOS PRESTATIONS

mesdroitssociaux.gouv.fr

Évaluez vos droits à plus d'une trentaine de prestations sociales (nationales et locales) en quelques minutes et assurez-vous que vous bénéficiez de toutes les prestations sociales auxquelles vous avez droit !

Le site **mesdroitssociaux.gouv.fr** compare votre situation personnelle aux critères exigés pour bénéficier des principales aides. En proposant en ligne un résumé clair et synthétique des aides disponibles, le site vous informe sur vos droits et facilite vos démarches.

IMPORTANT : avant de vous connecter, calculez à l'avance les revenus dont vous disposez depuis un an et munissez-vous de votre dernier avis d'impôt sur les revenus.



**SIMULEZ
VOS
PRESTATIONS**

caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation

La Caf propose également un simulateur d'aides dont un dédié au logement, n'hésitez pas à vous connecter pour estimer vos droits.

À SAVOIR

Tous les dispositifs présentés dans ce document sont soumis à des conditions d'attribution précises et les montants des aides sont susceptibles d'évoluer en fonction de vos ressources, de votre taux d'effort et pour les aides délivrées par la Ville de Paris, sous condition d'antériorité de vie dans la capitale.

Sommaire

01



LOCATAIRES, LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

page 07

02



FAMILLES

page 13

03



SENIORS

page 17

04



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

page 21



LOCATAIRES, LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

EMMÉNAGEMENT DANS LE LOGEMENT

▷ FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Quoi ?

Aide financière qui vise à participer pour les dépenses du dépôt de garantie, de l'assurance habitation, du 1^{er} mois de loyer

Pour qui ?

- Locataires
- Résidents de logement-foyer

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ AVANCE LOCA-PASS

Quoi ?

Prêt financier sans frais pour le paiement du dépôt de garantie. Le remboursement s'effectue sur 25 mois sans intérêts ni frais supplémentaires

Pour qui ?

- Locataires âgés de moins de 30 ans
- Locataires salariés du secteur privé

Où s'adresser ?

Actionlogement.fr

▷ GARANTIE VISALE

Quoi ?

Caution gratuite qui permet le paiement du loyer et des charges locatives en cas de défaillance de paiement

Pour qui ?

- Locataires âgés de moins de 30 ans
- Locataires salariés du secteur privé

Où s'adresser ?

Visale.fr

▷ PRÊT ÉQUIPEMENT LOGEMENT

Quoi ?

Prêt pour acquérir des équipements de première nécessité pour la vie quotidienne lors de l'installation dans le logement ou pour le foyer

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

▷ AIDE À LA MOBILITÉ

Quoi ?

Aide financière de 1 000 € pour accompagner l'installation au sein du logement

Pour qui ?

- Locataires salariés
- Locataires demandeurs d'emploi
- Locataires alternants

Où s'adresser ?

Actionlogement.fr/aide-mobilite

RÈGLEMENT DU LOYER ET DES CHARGES

▷ ALLOCATIONS LOGEMENT

Quoi ?

Aides financières pour réduire le montant de votre loyer (ou redevance pour les personnes qui résident en foyer)

- APL (Aide personnalisée au logement)
- ALF (Allocation de logement familial)
- ALS (Allocation de logement social)

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

▷ PARIS LOGEMENT

Quoi ?

Aide financière versée permettant de mieux supporter les dépenses liées au foyer

- Paris Logement famille
- Paris Logement famille monoparentale
- Paris Logement handicap

Pour qui ?

Locataires présents à Paris depuis plus de 3 ans (le montant de l'aide est fonction de la composition familiale)

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS

▷ FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Quoi ?

Aide financière en cas d'impayés de loyers/et ou charges (y compris l'eau pour les personnes disposant d'un contrat individualisé)

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ FSL ÉNERGIE

Quoi ?

Aide financière qui permet de réguler les factures impayées de gaz et d'électricité

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ PARIS ÉNERGIE FAMILLES

Quoi ?

Aide financière pour permettre de soutenir les dépenses d'électricité et/ou de gaz

Pour qui ?

- Famille ayant un ou plusieurs enfants et habitant sur Paris depuis plus de 3 ans

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ AIDE À L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Quoi ?

Aide pour permettre d'équiper, d'aménager le logement. Elle peut être donnée sous forme de subvention et/ou d'un prêt

Pour qui ?

- Locataires percevant des prestations pour leurs enfants et ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

▷ ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF)

Quoi ?

Aide financière versée pour soutenir le parent qui élève seul son enfant

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

▷ AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Quoi ?

Service qui permet d'avoir accès à plusieurs dispositifs

- Aide financière
- Soutien éducatif et/ou psychologique
- Placement d'urgence ou temporaire

Pour qui ?

- Parents en difficulté

Où s'adresser ?

Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)

▷ REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES PARISIENS

Quoi ?

La Ville de Paris rembourse les abonnements Imagine'R et Vélib' Métropole des jeunes parisiens

Pour qui ?

- Jeunes parisiens / parisiennes avec les abonnements suivants :
 - Imagine'R JUNIOR
 - Imagine'R SCOLAIRE
 - Imagine'R ÉTUDIANT
 - Vélib' Métropole « V-Plus Jeune »

Où s'adresser ?

Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)

▷ NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



SENIORS



▷ PASS PARIS SENIORS

Quoi ?

Gratuité intégrale du titre de transport

Pour qui ?

- Locataires âgés de 65 ans et +

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ PARIS SOLIDARITÉ SENIORS

Quoi ?

Aide financière visant à compléter les ressources du foyer

Pour qui ?

- Locataires âgés de + 65 ans ou + 60 ans si reconnus inaptes au travail

Où s'adresser ?

Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)

▷ ALLOCATIONS ET AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES

Quoi ?

Aides financières pour les personnes âgées :

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en cas de perte d'autonomie
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) en cas de faibles revenus
- Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) si la personne est invalide et n'ayant pas atteint l'âge légal de départ à la retraite

D'autres aides sociales peuvent aussi être proposées :

- Allocation simple
- Aide-ménagère
- Prise en charge des repas

Pour qui ?

- Locataires âgés de + 60 ans

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ AIDES À DOMICILE

Quoi ?

Aides financières pour entretenir le logement, prendre ou confectionner des repas, faire les courses :

- Coiffure à domicile, pédicurie à domicile
- Port de repas
- Téléalarme
- Chèque Paris Autonomie
- Allocation familiale pour le maintien à domicile d'un parent âgé
- Prise en charge par l'aide sociale légale des frais d'intervention d'une aide à domicile

Pour qui ?

- Locataires âgés de + 65 ans ou de + 60 ans si reconnus inaptes au travail et justifiant des besoins les plus importants eu égard à leur perte d'autonomie

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07



▷ COMPLÉMENT SANTÉ PARIS

Quoi ?

Aide financière afin de régler les frais d'adhésion à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé

Pour qui ?

- Locataires de + 65 ans ou de + 60 ans si reconnus inaptes au travail

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ ADAPTATION DU LOGEMENT

Quoi ?

Prise en charge des travaux d'adaptation dans votre logement par hsf

Pour qui ?

- Locataires de + 60 ans
- Titulaires d'une carte d'invalidité
- Personnes entre 60 et 70 ans fournissant un certificat médical
- Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Où s'adresser ?

- www.hsf-habitat.fr
- Info-clientele@hsf-habitat.fr
Tél. : 01 56 61 58 58



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



▷ PASS PARIS ACCESS'

Quoi ?

Aide financière qui permet la gratuité intégrale du titre de transport pour les parisiens en situation de handicap

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ou d'invalidité (soumise à condition de ressources)

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ PARIS SOLIDARITÉ

Quoi ?

Aide financière pour garantir un minimum mensuel de ressources pour les parisiens en situation de handicap

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte MDPH ou d'invalidité (soumise à condition de ressources)

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ ADAPTATION DU LOGEMENT

Quoi ?

Prise en charge des travaux d'adaptation dans le logement par **hsf**

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte MDPH ou d'invalidité
- Famille ayant 1 ou plusieurs enfants handicapés à charge

Où s'adresser ?

- www.hsf-habitat.fr
- Info-clientele@hsf-habitat.fr
Tél. : 01 56 61 58 58

▷ COMPLÉMENT SANTÉ PARIS

Quoi ?

Aide financière afin de régler les frais d'adhésion à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte MDPH ou d'invalidité

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07



▷ AIDES À DOMICILE

Quoi ?

Aides financières pour entretenir le logement, prendre ou confectionner des repas, faire les courses :

- Coiffure à domicile
- Pédicurie à domicile
- Port de repas
- Téléalarme
- Chèque Paris Autonomie
- Allocation familiale pour le maintien à domicile d'un parent âgé
- Prise en charge par l'aide sociale légale des frais d'intervention d'une aide à domicile

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) ou d'une carte d'invalidité portant la mention "tierce personne" ou "besoin d'accompagnement" ou d'une prestation de soutien à domicile servie par le CASVP (Centre d'action sociale de la Ville de Paris)

Où s'adresser ?

Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH)

Site web : handicap.paris.fr

Tél. : 01 53 32 39 39

Mail : contact@mdph.paris.fr



▷ ALLOCATIONS HANDICAPÉES ET AIDES

Quoi ?

Aides financières pour permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier d'un minimum de ressources :

- Allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet de compléter les revenus déjà existants
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière qui permet de composer les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant
- Majoration pour la vie autonome (MVA) est une aide financière qui permet de faire face aux dépenses courantes d'entretien d'un logement

Pour qui ?

Locataires titulaires d'une carte MDPH ou d'invalidité

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

▷ PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Quoi ?

Aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne et sociale

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte MDPH ou d'invalidité

Où s'adresser ?

Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH)

Site web : handicap.paris.fr

Tél. : 01 53 32 39 39



Mail : contact@mdph.paris.fr

▷ AIDE À DOMICILE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Quoi ?

Aide financière pour aider les personnes handicapées à entretenir leur logement, prendre ou confectionner leur repas, faire les courses ou bénéficier d'une prestation de soutien à domicile servie par le Centre d'action sociale de la ville de Paris (téléalarme, coiffure, pédicurie, port de repas à domicile...)

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte MDPH ou d'invalidité

Où s'adresser ?

Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH)
Site web : handicap.paris.fr
Tél. : 01 53 32 39 39
Mail : contact@mdph.paris.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le CASVP est là pour vous informer et vous aider !

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris est le service central chargé d'appliquer la politique d'aide sociale auprès des Parisiens pouvant bénéficier de ces prestations.

➤ 500 personnes présentes sur le terrain pour instruire les aides sociales municipales.

➤ 17 CASVP d'arrondissement accueillent le public tous les jours sans interruption du lundi au vendredi et sans rdv.

➤ Plus d'infos

Centre d'action sociale de la Ville de Paris
5, boulevard Diderot 75012 Paris
Tél. : accueil 01 44 67 16 07
Mail : casvp-did-dg-communication@paris.fr





LE SAVIEZ-VOUS ?

En plus de toutes les aides indiquées dans ce document, il en existe de nombreuses dans bien d'autres domaines :

emploi, insertion, scolarité, petite enfance, transport, culture, loisirs, vacances...

alors n'hésitez pas à vous tourner vers les services sociaux de votre arrondissement qui vous orienteront vers les bons interlocuteurs !